

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

www.programme-cee-actee.fr



**Augmentation
des prix de l'énergie :**

**8 mesures d'urgence
énergétique**

● **La Guerre en Ukraine, la disponibilité réduite du parc nucléaire français, la grande électrosensibilité, le décollage du marché du carbone européen... ont des effets immédiats et durables, avec un impact particulièrement fort lors des hivers 2022 et 2023. Ce constat, couplé à l'obligation d'économie d'énergie par le dispositif Éco-Énergie Tertiaire et l'urgence climatique (notamment l'été avec les canicules, sécheresse et orages à répétition) impliquent une nécessité d'agir sur la baisse de consommation.**

Dans cette optique, les collectivités sont en première ligne et il apparaît essentiel de développer une démarche de long terme et d'éviter une approche d'effet d'aubaine, en ayant une stratégie d'investissement et d'actions associées, visant la baisse de la consommation énergétique.

Toutefois, pour déclencher cette approche et répondre à l'urgence de court terme illustrée par la forte augmentation des coûts de l'énergie durement ressentie par les collectivités, des actions de premier niveau, à coût faible et à rentabilité rapide, peuvent constituer la première marche d'actions planifiées. C'est dans ce but que cette publication a été conçue, venant compléter les outils proposés par le programme ACTEE.

Le programme ACTEE en quelques mots

— Le programme ACTEE vise à accompagner les collectivités dans le passage à l'acte vers la rénovation énergétique de leur patrimoine. Programme souple et à l'écoute des collectivités, il apporte des financements directs aux collectivités et un centre de ressources central dans le domaine, librement accessible à tous.

01



Les écogestes de premier niveau



01 Les écogestes de premier niveau

● **Les écogestes, sensibilisation de l'utilisateur et son impact sur la consommation énergétique, sont essentiels, à la fois pour les agents qui travaillent dans le bâtiment et pour les citoyens qui en sont usagers. Une simple information ne suffit pas : une démarche d'accompagnement, avec un suivi régulier est indispensable. C'est notamment la mission des économistes de flux au sein des collectivités.**

— Pré-requis techniques

Afin d'obtenir l'adhésion des agents, s'assurer que le côté technique des mesures demandées n'est pas un frein. Vérifier la bonne ouverture des ouvrants, du bon fonctionnement des vannes thermostatiques, etc.

— Petits gestes, grands résultats

Un certain nombre d'actions peuvent être menées : éteindre les appareils en veille (50 % de sa consommation), limiter le chauffage, éteindre les lumières en partant...

— Accompagner

Accompagner le déploiement de ces écogestes : par des formations, des affichettes, des points d'information réguliers, la création de concours pour récompenser les consommations les plus basses.

— Valoriser

Montrer les résultats de ces écogestes (partage de factures, affichage des compteurs, etc.) et valoriser les pratiques vertueuses.

Ressource :
Guide « Écoresponsable au bureau » de l'ADEME

EN SAVOIR +

<https://bit.ly/3RKGqGf>

02 ●

Une action spécifique sur l'éclairage intérieur et extérieur



02 ● Une action spécifique sur l'éclairage intérieur et extérieur

● **L'éclairage intérieur constitue l'un des grands postes de consommation d'un bâtiment tertiaire, tandis que l'éclairage extérieur est le premier poste de dépense énergétique des collectivités après les bâtiments.**

Ressource :
Guide de l'éclairage intérieur

EN SAVOIR +

<https://bit.ly/3RwAxwS>

— Éclairage intérieur

Déployer des éclairages moins consommateurs via les LED.

Installer des détecteurs de mouvements (en les plaçant de manière à éviter tout allumage intempestif par un insecte par exemple) ou des temporisations de présence, plus particulièrement dans les équipements sportifs (vestiaires).

— Éclairage public et extérieur

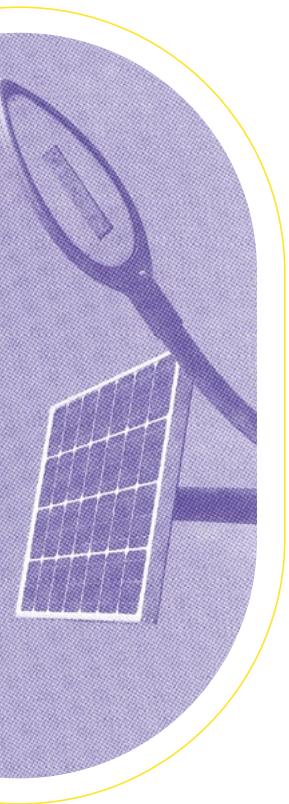
Réduire la puissance des éclairages publics à certaines heures.

Mettre en place des plages de coupure nocturne des éclairages public, favorables par ailleurs à la biodiversité.

Développer une télégestion de l'éclairage public.

Remplacer les équipements par d'autres moins consommateurs (LED notamment).

Éteindre l'éclairage extérieur existant des monuments et des bâtiments historiques.



NOON

ZOOM sur le programme Lum'ACTE

— Le programme Lum'ACTE, porté au sein d'ACTEE, vise à accompagner la rénovation de l'éclairage public en finançant le diagnostic et la réalisation des stratégies.

Il est à noter que des fiches CEE dédiées à l'éclairage public permettent le financement des travaux.

EN SAVOIR +

<https://bit.ly/3TiWCPQ>

03



Choisir la bonne température de fonctionnement des bâtiments



03 ● Choisir la bonne température de fonctionnement des bâtiments

● **Le chauffage est l'usage principal d'un bâtiment, une action dédiée est donc essentielle. Une réduction d'un degré de température représente 7% d'économie d'énergie.**

— Règles générales

Hors hôpitaux et institutions sociales :

limiter le chauffage à 19°C

Baisser le chauffage à 15-16°C dans les salles de sports

Allumer la climatisation que lorsqu'il fait plus de 26°

— Piscines

Baisser la température des bassins d'une piscine d'1 à 2°C afin d'atteindre les 26 degrés préconisés contre 28 constatés (hors bébé nageurs et aquagym), en plus de baisser la température de l'air.

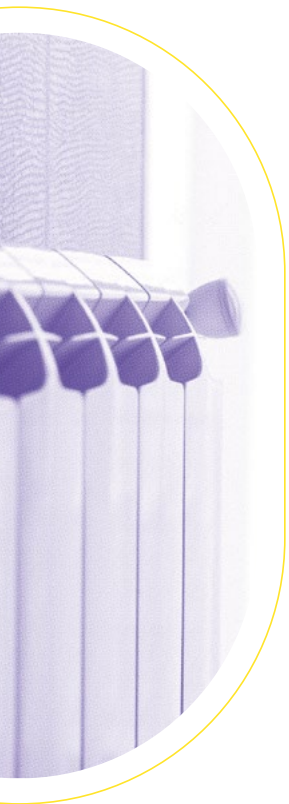
Penser également à vérifier le bon fonctionnement des centrales de traitement d'air, en adaptant les puissances et les plages de fonctionnement.

— Bâtiments tertiaires

Travailler sur la montée en chauffe et l'extinction précoce en prenant en compte l'inertie et les apports internes des bâtiments.

Jouer sur l'inertie du bâtiment, en arrêtant des équipements certains jours ou certaines plages horaires, permettra de conserver la chaleur grâce à leur isolation..

Réduire les jours et les horaires d'ouverture, voire fermer certains équipements trop consommateurs (patinoires, piscines, etc.) en informant correctement le public.



NONOZ



ZOOM sur l'effacement, possible dans des bâtiments publics ?

— Le programme Eff'ACTEE, au sein du programme ACTEE, vise à financer la connaissance du gisement d'effacement électrique, permettant de réduire les appels de puissance en particulier pendant les plages 9h-13h et 18h-20h. Il met également en place une plateforme d'échange entre les collectivités qui ont du potentiel d'effacement, les agrégateurs et les fournisseurs d'énergie qui ont des obligations en ce sens.

Organiser la présence des agents via le télétravail et la rotation de présence



Organiser la présence des agents via le télétravail et la rotation de présence

Mis en place massivement du fait de la crise du Covid, le télétravail présente de nombreux atouts, avec notamment un impact énergétique non négligeable s'il est bien organisé ! Il évite ainsi de chauffer et de faire fonctionner de nombreux bâtiments... Attention toutefois à ne pas reporter finalement les consommations sur le domicile des agents sans qu'ils n'aient d'indemnité de télétravail.

Réduire la présence dans les bâtiments

Mettre en place un jour obligatoire de télétravail pour tous les agents. Cela pourra être le même pour chaque type de bâtiment ou de service et évitera ainsi de chauffer tout un étage pour un agent présent.

Analyser l'usage de son bâtiment et regrouper

Réaliser un plan d'activités pour analyser l'utilisation du patrimoine des collectivités : regrouper les activités qui peuvent l'être (ex : école et centre social dans le même bâtiment).

Ne pas multiplier les bâtiments utilisant de l'énergie : basculer certains sites et certaines réunions ou activités à distance en télétravail...

Optimiser ses équipements

Mutualiser l'utilisation de sa flotte automobile : la réduire, instaurer des plannings de réservation, la remplacer par des modes de transport plus doux pour les trajets courts.

05 ●

L'optimisation des plages de fonctionnement



05 ● L'optimisation des plages de fonctionnement

● L'adaptation des «plages-types» de fonctionnement des installations aux nouvelles habitudes de travail ne doit alors pas être oubliée.

— Vérifier

Vérifier les équipements existants de Chauffage Ventilation Climatisation (CVC : désembouage des réseaux, isolation des canalisations, etc.).

— Centraliser

Installer ou mettre à jour une Gestion Technique Centralisée (GTC) du chauffage avec le contrôle des températures par salle.

— Extinction automatique systématique

Éteindre automatiquement les ordinateurs, les points lumineux et les organes de CVC non essentiels à partir de 19h par exemple. Cette extinction pourra également couvrir la plage horaire du week-end.

06 ●

Connaître ses abonnements et ses consommations, renégocier ses contrats

23°C



Connaître ses abonnements et ses consommations, renégocier ses contrats

De nombreux contrats ont été conclus à une époque où le bâtiment était utilisé d'une certaine manière, sans être aujourd'hui d'actualité : regroupement de classes, changement d'affectation de locaux techniques, diminution d'équipe technique, vente d'une partie du bâtiment... Une vérification globale des compteurs et la liste des usages actuels des bâtiments de la collectivité s'avèrent essentiels.

Compteurs, Point de livraison (PDL) & puissances souscrites

Lister ses compteurs et ses points de livraison puis vérifier ses puissances souscrites et ses contrats.

Suivi de consommation

Suivre les consommations d'électricité, de gaz ou de chaleur par bâtiment et détecter les dérives.

Suivre par afficheur déporté (smartphone) les consommations de ses bâtiments.

Installer des Gestion Technique Centralisée du Bâtiment (GTB/ GTC) ou a minima une régulation.

Véhicules & déplacements

Piloter les dispositifs de recharge de véhicule électrique et savoir réagir à un signal réseau.

Mettre en place des plans de déplacement administration pour analyser et rationaliser les déplacements professionnels et l'utilisation de la flotte partagée.

Prioriser & renégocier

Prioriser les services publics à faire fonctionner : écoles, eau, assainissement, etc..

Renégocier ses contrats auprès de son fournisseur d'énergie, en vérifiant sa puissance souscrite et l'abonnement lié en premier lieu.



W

O

O

Z

ZOOM sur le dispositif Éco- Énergie tertiaire et le décret BACS

— Le Dispositif Éco efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction progressive des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m². Il s'agit notamment de réduire la consommation énergétique finale du bâtiment de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, et 60 % d'ici 2050. Le décret BACS quant à lui, impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments d'ici au 1^{er} janvier 2025. Le travail d'action face à la crise énergétique actuelle permet donc pleinement de travailler sur ces objectifs réglementaires !

07 ●

Décarboner et mutualiser



● **Pour éviter l'impact trop fort d'événements géopolitiques sur la facture énergétique, la mobilisation de circuits courts et des ressources locales comme les énergies renouvelables est essentielle.**

— Analyser

Analyser ses consommations pour prioriser le développement de ses énergies : 50 % de la facture énergétique d'un bâtiment sert au chauffage. Les réseaux de chaleur ou les énergies renouvelables thermiques ont un intérêt certain.

— Privilégier les énergies locales

Valoriser le développement d'énergies locales : solaire, éolien, petit hydraulique, bois énergie, géothermie, réseau de chaleur ou de froid, etc.

— Autoconsommation collective

Favoriser les circuits courts énergétiques en développant l'autoconsommation collective (exemple de pose de panneaux en toiture du siège de l'agglomération, parking centre sportif, toiture piscine, etc.). À noter qu'un bâtiment consommera rarement plus de 30 % de sa production : L'autoconsommation collective permet donc un meilleur taux d'autoproduction tout au long de l'année et est, de ce fait, une solution intéressante.

— Groupements d'achats

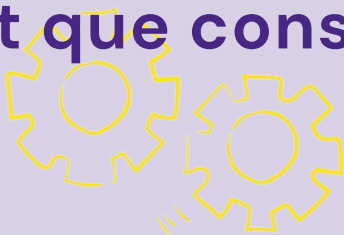
Massifier les recours aux groupements d'achats portés par les collectivités : syndicats d'énergie, métropoles, groupements nationaux, etc.. En se regroupant, on accède à de meilleurs prix auprès des producteurs.

— Nouveaux outils contractuels

Chercher de nouveaux outils contractuels d'achats permettant une valorisation locale type PPA (Power-Purchase Agreement, soit la vente en circuit court d'une production d'énergie locale).



Rationaliser les dépenses, rénover plutôt que construire



08 Rationaliser les dépenses, rénover plutôt que construire

● S'inscrire dans une démarche de long terme, au-delà des actions court terme nécessaires pour passer les deux hivers 2022 et 2023, nécessite une approche consolidée.

— Du maire constructeur au maire rénovateur

Rénover plutôt que construire : des économies d'investissement et d'exploitation pendant toute la vie du bâtiment.

C'est également l'occasion pour le Maire de montrer l'importance qu'il accorde au patrimoine existant de sa commune en le valorisant.

— Vendre pour rénover

Faciliter la vente de patrimoine immobilier des collectivités en traçant leur produit dans des actions de rénovation.

Mieux vaut parfois céder gratuitement à des occupants tels que des entreprises que supporter les coûts des travaux.

— Mutualiser les équipements entre collectivités

Porter un équipement commun entre plusieurs collectivités : patinoire, piscine, équipements sportifs... via l'intercommunalité ou des syndicats intercommunaux. De nombreuses solutions existent !

— Analyse de cycle de vie

Dans le cas où la construction est nécessaire, réaliser une analyse de cycle de vie en privilégiant la baisse des consommations énergétiques et leur verdissement.



WORKZOOZ

ZOOM sur Schem'ACTEE

— Les Schémas Directeurs Immobiliers Energie (SDIE) sont des outils structurants permettant de connaître et agir sur son patrimoine, en croisant des enjeux énergétiques (centraux dans le contexte actuel) et des enjeux patrimoniaux (mise au norme réglementaire, vente/acquisition, stratégie de rénovation, etc....).

Le programme ACTEE a mis en place, de manière conjointe avec l'ADEME, un modèle de cahier des charges pour la réalisation d'un SDIE dans le but d'aider les collectivités territoriales dans sa rédaction.

La Démarche Schem'ACTEE complète cet outil en proposant un financement de tout ou partie d'un SDIE afin d'encourager l'élaboration de stratégie de gestion du patrimoine des collectivités sur le long terme.

EN SAVOIR +

<https://bit.ly/3s7K7Lx>



Financements



● Financements

De nombreux leviers peuvent aider au passage à l'acte :

La connaissance du gisement et la mise en place d'une stratégie locale avec le financement ACTEE.

L'appui sur l'expertise d'un économiste de flux ACTEE ou d'un CEP ADEME, conseiller local aidant les collectivités pour passer à l'action. Voir la cartographie des acteurs du territoire.

EN SAVOIR +

<https://bit.ly/3qsS4Ku>

Les concours CUBE, notamment CUBE.Écoles accompagnés par ACTEE, visent une baisse de consommation de 10 à 15% en formant et en accompagnant les utilisateurs des bâtiments.

Les fiches CEE pour les travaux ainsi que les aides de l'État comme la DSIL.



Challenge Climat & Usage



Abonnez vous à la newsletter

PROGRAMME
ACTEE

Financer et accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics



www.programme-cee-actee.fr

Guillaume Perrin,
Coordinateur national
du programme ACTEE

actee@fnccr.asso.fr